

Caisse de Pension Musique et Formation

La Caisse de Pension Musique et Formation a été fondée en 1978, soit bien avant l'introduction de la LPP, par l'Association suisse des écoles de musique (ASEM), qui souhaitait offrir aux enseignants de ses écoles de musique une prévoyance professionnelle adaptée à leurs besoins (en tenant compte notamment de la situation particulière des professeurs de musique travaillant pour plusieurs employeurs). Actuellement, la Caisse de Pension gère plus de 8500 contrats de prévoyance. Son offre étendue s'adresse aux personnes et aux institutions des domaines de la musique, de la formation et des arts, et couvre les risques vieillesse, décès et invalidité. La Fondation «Caisse de Pension Musique et Formation» est soumise au Code de déontologie applicable à la prévoyance professionnelle.

Offre de prévoyance pour les écoles de musique

La souscription d'un plan de prévoyance BV permet aux écoles de musique, en tant qu'employeurs, de remplir leurs obligations LPP à l'égard de leurs employés, grâce à une offre complète, adaptée aux besoins des assurés, d'administration simple et intéressante en termes de prix.

Offres de prévoyance pour les professeurs de musique

Souvent, les professeurs de musique perçoivent, outre un salaire provenant d'un emploi fixe, un revenu supplémentaire déterminant issu de multiples petites activités en qualité de salariés ou d'indépendants. Grâce à nos plans de prévoyance MV (pour les emplois multiples) et SE (pour les indépendants), cette part de revenu peut également être assurée de façon à améliorer les prestations de prévoyance futures.

Vous trouverez tous les détails concernant les offres de prévoyance sur le site internet www.musikundbildung.ch/fr/ de la Caisse de Pension Musique et Formation.

Contact

Caisse de Pension Musique et Formation Dufourstrasse 11 4052 Basel Tel. 061 906 99 00 info@musikundbildung.ch

www.musikundbildung.ch